



Fédération Ivoirienne de Rugby

Membre de Rugby Afrique

Membre de World Rugby

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA FÉDÉRATION IVOIRIENNE DE RUGBY (F.I.R.)

En date du 29 avril 2021, par voie d'Huissier, des présidents de clubs ont adressé un courrier au Bureau Exécutif de la Fédération Ivoirienne de Rugby (F.I.R.), réclamant la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Et ce, conformément à l'Article 22 des Statuts de la F.I.R.

Depuis lors, ces clubs ont décidé de suspendre leur participation aux activités de la Fédération ; notamment la Ligue Ivoire Rugby (Rugby à 15) et la Ligue Africauto Ivoire (Rugby à 7).

Le Bureau Exécutif, analysant le courrier en date du 29 avril 2021, relève ce qui suit :

Selon les termes du courrier, l'A.G.E. sollicitée, devra aborder l'ordre du jour ci-dessous :

- mettre fin au mandat du Bureau Exécutif et de son Président ;
- mettre en place un bureau de transition.

Cependant, aucune motivation n'est fournie pour permettre d'apprécier sereinement et utilement, les points à débattre par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Ce qui est en contradiction flagrante avec les dispositions de l'Article 22 des Statuts.

Selon les textes, l'A.G.E. peut être convoquée « lorsque les 2/3 au moins des membres actifs en font la demande écrite et motivée ».

L'exigence de la forme écrite de la demande a été respectée. Par contre, elle a été méconnue pour la motiver.

Cette requête est en contradiction des dispositions de l'Article 22 de nos Statuts.

Par conséquent, la demande de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire ne peut non plus prospérer, au regard des arguments ci-dessus avancés.

La requête était assortie de suspension de leur participation aux activités de la Fédération. Alors, il est bon de noter que la procédure de demande de tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire ne prévoit nullement une telle action, pour arriver à ses fins.

Le Bureau Exécutif invite les clubs à reconsidérer leur position sur ce point et à n'entreprendre aucune action, pour troubler le bon déroulement des activités de la Fédération.

En pareille circonstance, le Bureau Exécutif de la F.I.R. tient à préciser qu'il n'est nullement fermé au dialogue avec les présidents de clubs.

D'ailleurs, la F.I.R., dès le début de cette affaire, a mis en mission plusieurs anciens dirigeants du Rugby ivoirien, afin de comprendre les véritables motivations de cette action.

Dans la continuité de cette démarche, le Bureau Exécutif convie les présidents de clubs, à une rencontre, le samedi 29 mai 2021 à la Pergola sise à Marcory Zone 4.

Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre d'un Comité Directeur sera l'occasion de débattre et de poser les problèmes réels liés à notre passion commune : La balle Ovale.

Le Président
Dr TANO Oi Tano Elvis Marcel



A blue circular stamp of the Fédération Ivoirienne de Rugby (F.I.R.) is positioned above a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'FEDERATION IVOIRIENNE' at the top, 'Le Président' in the center, and 'DE RUGBY' at the bottom, flanked by two stars. The signature is a stylized cursive script that appears to read 'TANO OI TANO'.